

Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE
Service de la communication
Chemin de la Ciblerie 45
2503 Bienne
SUISSE

T 032 886 99 03
service.communication@hep-bejune.ch
www.hep-bejune.ch

Communiqué de presse du CAHR du 09.08.2018

Maxime Zuber préside le Conseil académique des HEP romandes

Le recteur de la Haute École Pédagogique des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel a été officiellement désigné par ses pairs le 12 juillet 2018 à la tête du Conseil académique des hautes écoles romandes (CAHR) en charge de la formation des enseignant-e-s. Il succède à Pascale Marro, qui quitte le CAHR suite à sa démission du poste de rectrice de la HEP Fribourg. Maxime Zuber prendra ses fonctions de président du CAHR le 1^{er} septembre 2018.

Deux ans après son entrée en fonction à la tête de la HEP-BEJUNE, Maxime Zuber se voit confier la présidence du Conseil académique des hautes écoles pédagogiques de Suisse romande. Il prend le relais de Pascale Marro qui, après plus de onze années à la tête de la Haute Ecole pédagogique Fribourg, quitte sa fonction de rectrice au 30 septembre 2018. « Au nom de mes collègues, je tiens à adresser la plus profonde gratitude du CAHR à Mme Marro, pour l'engagement dont elle a fait preuve à sa présidence durant cinq ans. C'est un grand honneur pour moi d'avoir été choisi par mes pairs pour lui succéder, souligne Maxime Zuber. Je me réjouis de renforcer la collaboration et la coordination entre les établissements de Suisse romande, de contribuer à leur promotion et d'œuvrer à leur participation active et reconnue dans le réseau suisse des hautes écoles. »

Le CAHR en bref

Les institutions qui constituent le CAHR forment plus de 5'000 futurs enseignantes et enseignants, tous degrés confondus : enseignement primaire, enseignement secondaire I, enseignement secondaire II (gymnases et écoles professionnelles), pédagogie spécialisée ou encore programmes de formation postgrades (CAS, DAS, MAS). Elles offrent également une large palette de formations continues.

Pour former ses enseignantes et enseignants, la Suisse romande compte quatre hautes écoles pédagogiques (BEJUNE, Fribourg, Valais et Vaud) et deux institutions intégrées dans une université (CERF/UniFR et IUFE/UniGE). Dans un souci de collaboration, de coopération et de coordination, les responsables des institutions concernées ont choisi depuis 2006 d'unir leurs forces. Objectifs : promouvoir des actions communes, amplifier les échanges d'expériences ou de ressources, coordonner les pratiques et faciliter ainsi la mise en œuvre de la Convention scolaire romande et du Plan d'études romand (PER). Cette coordination a été mise en place en complément de celle qui s'effectue au niveau national par la chambre des HEP de swissuniversities. Elle vise notamment à permettre à des institutions décentralisées d'œuvrer à l'élaboration de solutions communes dans le respect des spécificités cantonales et d'offrir leurs formations novatrices sur les différents sites des partenaires.

Le Conseil académique des HEP romandes (CAHR) s'est constitué en société simple par la signature de la convention de coopération de 2011. Au bénéfice d'une composition restreinte – un ou deux représentant-e-s de chaque institution partenaire, tous membres

des différentes directions –, le CAHR fait preuve, depuis sa création, d'une grande capacité d'innovation et d'initiative. Il est à l'origine de réalisations fédératrices telles que :

- mise en place d'ici 2019, sous l'égide du Centre de compétences romand en didactique disciplinaire (2Cr2D), de filières communes de formation pour les nouvelles générations de didacticiennes et didacticiens romands ;
- la création du Programme intercantonal romand de formation à l'enseignement des activités créatrices et de l'économie familiale (PIRACEF) ;
- le regroupement de l'ensemble des étudiant·e·s dans dix didactiques disciplinaires pour l'enseignement secondaire à faible effectif (DidRo) ;
- la signature de deux cadres communs en vue d'harmoniser les programmes des hautes écoles, l'un pour la formation en enseignement primaire et l'autre pour la formation en enseignement secondaire ;
- une procédure commune en matière d'admission sur dossier (ASD) et de validation des acquis de l'expérience (VAE), procédures qui accueillent ensemble plus d'une centaine de candidat·e·s par année ;
- un colloque bisannuel rassemblant les enseignant·e·s et chercheur·e·s de toutes les institutions partenaires ;
- la revue des HEP de Suisse romande et du Tessin : *Formation et pratiques d'enseignement en questions* (<http://www.revuedeshep.ch>).

Note aux rédactions

Maxime Zuber, recteur de la HEP-BEJUNE et président du CAHR, se tient à disposition des médias pour toute information complémentaire ou des interviews relatifs à sa nomination :

T 032 886 99 02, maxime.zuber@hep-bejune.ch

Légende photo

Maxime Zuber, recteur de la Haute École Pédagogique des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, préside le Conseil académique des HEP romandes © Meyer et Kangangi